

Expropriation Saint-Arsène

Il existe une loi au Ministère de l'Environnement qui protège les milieux humides qu'on soit d'accord ou pas.

Un conseil qui ne respecte pas la loi met sa municipalité dans le pétrin surtout lorsque des citoyens les a informés pendant quatre ans et une lettre datée de décembre 2007 du Ministère de l'Environnement, confirmant la présence d'un milieu humide.

Comment des élus peuvent-ils, mois après mois, année après année, dépenser environ 150 000 \$ en frais d'avocat et d'ingénieur ? Ces élus respectent-ils les citoyens ? Ceux qui continuent à appuyer le maire et son groupe de conseillers dans ce dossier devraient s'informer et consulter celui-ci. Ils réaliseraient que ces élus ont jeté leur argent à la poubelle. On aurait économisé environ 150 000 \$ qui aurait servi de « cash » pour un Centre de loisirs flambant neuf.

Suite à l'entretien téléphonique du maire M. André Roy avec M. Daniel St-Pierre, vers le 15 août dernier, certaines corrections s'imposent.

Les coûts pour passer les tuyaux d'égout sanitaire au nord du milieu humide se situeraient à environ 125 000 \$ plus les frais d'ingénieur selon un entrepreneur dans le domaine. Et non 500 000 \$ tel que mentionné. Ces travaux sont essentiels pour développer les terrains de la Fabrique et les terrains de M. Gagnon, voisin, car ces terrains sont beaucoup plus bas que la rue des Cèdres projetée. Ce projet concerne environ 35 maisons.

Le développement résidentiel de M. Belzile concerne 24 maisons et est accepté par la C.P.T.A.Q. par une décision préliminaire, sauf que la M.R.C. doit de modifier son schéma d'aménagement.

D'ailleurs, la M.R.C. a accepté d'appuyer la municipalité par une résolution conforme à la réglementation conditionnelle à ce que le conseil poursuive ses démarches juridiques dans le conflit de la rue des Cèdres. Est-ce que par ce fait, la M.R.C. appuie le groupe du maire à jeter à la poubelle 150 000 \$ et plus, alors que les permis lui ont été enlevés et que le Ministère de l'Environnement a fermé complètement le dossier. N'oublions pas que les finances de la mu-

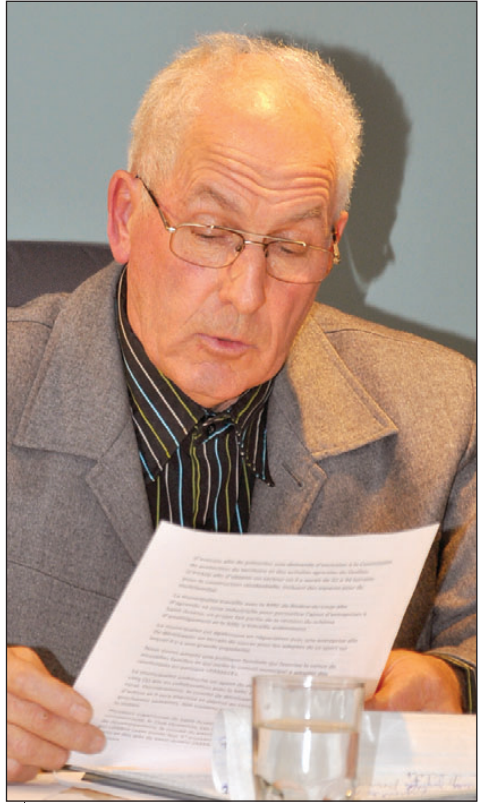


Photo Gilles LeBel

Le maire de Saint-Arsène, M. André Roy.

nicipalité sont hypothéquées pour les prochaines années à cause de ce dossier.

Pourquoi le maire s'acharne-t-il à vouloir développer cette partie de la rue des Cèdres touchant le milieu humide ? D'ailleurs, il y a de la place pour environ 5 maisons et la loi est très claire : le projet est un tout, soit infrastructure et résidentiel. Quel entêtement. Quel gaspillage de fonds publics.

À la séance du mois de juillet, environ 40 citoyens étaient présents. La très grande majorité a demandé la démission du maire M. André Roy pour son entêtement et sa méconnaissance du dossier de la rue des Cèdres et mauvaise interprétation des lois et documents.

Comment se fait-il que ses quatre conseillers continuent toujours à l'appuyer aveuglément ?

Réal Morin, Saint-Arsène